

20 sep 2002 -17:00

Appartient à [Compte rendu de la réunion du Conseil des Ministres du 20 septembre 2002.](#)

Modification des conditions de recrutement aux grades de conseiller de sélection du Selor

Sur proposition de M. Luc Van Den Bossche, Ministre de la Fonction publique et de la Modernisation de l'Administration, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (*) relatif aux conditions de recrutement aux grades de conseiller de sélection et de conseiller de sélection en chef.

Sur proposition de M. Luc Van Den Bossche, Ministre de la Fonction publique et de la Modernisation de l'Administration, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (*) relatif aux conditions de recrutement aux grades de conseiller de sélection et de conseiller de sélection en chef.

Le grade de conseiller de sélection est le grade de recrutement des membres du personnel de niveau 1 qui travaillent à Selor, le bureau de sélection de l'administration fédérale. Le but du projet est de permettre aux titulaires d'un diplôme dans le secteur des sciences humaines et sociales d'accéder à ce grade. Auparavant, ce grade n'était accessible qu'aux titulaires d'une licence en psychologie.(*) modifiant l'arrêté royal du 23/01/1990 fixant les conditions de recrutement aux grades de conseiller de sélection et de conseiller de sélection en chef.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe